



Liminaire au Conseil Départemental d'Action Sociale du Nord du 13 Octobre 2022

Madame la Présidente,

Les derniers développements en matière économique, l'inflation sur des produits essentiels, la flambée des prix de l'énergie vont sérieusement affecter le niveau et les conditions de vie des agents et de leur famille. Ce sont les personnes les plus fragiles et les plus isolées qui en paient les conséquences les plus lourdes. L'action sociale ministérielle et interministérielle doit anticiper ces difficultés en ajustant le niveau de ses prestations dans les domaines essentiels que sont la restauration, le logement, la petite enfance et l'aide à la parentalité. L'action sociale se doit de rester l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels.

Au niveau national, l'EPAF a annoncé pour la fin de l'année une nouvelle grille tarifaire plus lisible et plus juste. Les représentants de Solidaires Finances regrettent de ne pas avoir eu le détail de ces nouveaux tarifs en amont. Il est important que l'EPAF conserve son caractère de prestation sociale, adapté à tous les agents.

En matière de logement, Solidaires Finances insiste sur la difficulté des agents à se loger. Ce problème est un frein important à l'attractivité de la Fonction Publique. Solidaires Finances attend des solutions rapides car la situation se dégrade avec l'augmentation des loyers et la stagnation des salaires. Il faut améliorer la connaissance quantitative et en termes de localisation pour répondre au mieux aux agents. Les lauréats des concours et promotions par liste d'aptitude se retrouvent affectés dans les régions où l'immobilier est en tension, ce qui a pour conséquence de nombreuses renoncations. Solidaires Finances exige que de nouveaux programmes soient proposés dans notre département, afin de répondre à la forte demande de logements.

Suite aux restructurations, relocalisations et autres transformations dans le cadre du nouveau réseau de proximité, le Secrétariat Général instaure un « Protocole relatif à la mise en place d'un accompagnement individualisé des agents par le réseau territorial de l'action sociale ». Les correspondants sociaux seraient en charge de cette nouvelle mission et auraient pour rôle d'être le relais pour aiguiller les collègues sur l'offre disponible en matière de logement.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Cette nouvelle mission sera lourde à prendre en charge pour les correspondants sociaux alors que la problématique en matière de logement est sérieuse dans notre département.

S'agissant du dispositif des logements temporaires possible par l'intermédiaire de la SRIAS, les représentants de Solidaires Finances demandent qu'une information soit faite auprès des agents. Nous souhaitons également qu'un bilan soit fait sur ce dispositif mis en place depuis 2021.

En matière d'aide à la parentalité, Solidaires Finances revendique que la revalorisation du barème des CESU 6-12 ans soit liée à l'inflation.

Le Secrétariat Général a proposé les mesures suivantes :

- un CESU étendu jusqu'à 14 ans révolus de l'enfant et renommé en Chèque Famille Vacances,
- une extension jusqu'à 17 ans au bénéfice de la prestation pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap,
- une revalorisation du barème des CESU de 5 %, qui se base sur le revenu fiscal de référence et sur le nombre de parts fiscales, pour annuler les effets d'éviction éventuels dus à l'augmentation du point d'indice de 3,5 %.

L'extension jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant est une avancée mais elle reste insuffisante. Solidaires Finances revendique que le CESU 6-12 ans aille jusqu'au 17 ans révolus de l'enfant et qu'il soit sans conditions, pour tous, sans perte de la majoration pour les familles monoparentales et les enfants en situation de handicap.

Dans notre département, comme dans beaucoup d'autres, les CESU sont refusés par de nombreuses collectivités et les parents ne peuvent pas les utiliser. Ne serait-il pas envisageable de faire comme dans les COM et DROM, où le CESU 6-12 ans va disparaître au profit d'un remboursement direct aux personnels sur des dépenses réellement engagées, dans la limite d'un plafond annuel de 500 €, qui correspond à la dernière tranche du CESU majoré.

Suite aux revendications de Solidaires Finances, le dispositif Chèque Sport Finances pour les enfants de 12 à 17 ans devrait être mis en place à compter du 1^{er} septembre 2023. Même si cela représente une avancée, il serait judicieux de le faire commencer à 6 ans, âge auquel la plupart des activités sportives débutent.

En matière de budget, Solidaires Finances exige que la réserve de 6 % bloquée par le Secrétariat Général soit réallouée dans les Crédits d'Actions Locales de chaque département.

S'agissant de l'ordre du jour de l'instance qui nous réunit aujourd'hui, Solidaires Finances déplore qu'aucun document n'ait été fourni en amont. Il est difficile de préparer une instance sans élément concret.

En ce qui concerne la réforme de l'Action Sociale, Solidaires Finances exige le maintien d'une action sociale de proximité, à l'écoute des agents, avec des prestations réelles et non dématérialisées.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)

Sur la restauration collective, Solidaires Finances tient tout d'abord à signaler les difficultés rencontrées par les membres des associations de gestion des restaurants administratifs suite au changement de prestataire. Solidaires Finances regrette que les autorisations d'absence des collègues pour effectuer ces missions ne soient pas formalisées et encadrées. La plupart d'entre eux ne savent pas qu'ils peuvent en bénéficier alors que la gestion d'un restaurant administratif demande une forte implication.

Solidaires Finances déplore que depuis le changement de prestataire, le coût des repas a augmenté avec :

- le pain qui devient payant (0,40 €)
- le droit d'entrée qui est réhaussé pour assumer le montant des frais fixes.

Un autre point qui a été constaté par les convives des différents restaurants : l'impossibilité de choisir des périphériques des 2 menus (par exemple une entrée de la formule 1 et un dessert de la formule 2).

Pour les sites en liaison froide, les collègues se demandent également qui assume le prix du repas réservé en cas d'absence pour maladie.

Nous interviendrons en séance pour les différents sites du département.

En questions diverses, les représentants de Solidaires Finances sollicitent la remise en place d'une salle de restauration pour les stagiaires sur le site de l'INM, avec mise à disposition de réfrigérateurs et de micro-ondes. Les collègues sont dans l'obligation de manger un sandwich froid, à leur place, dans leur salle de formation. Il est ainsi impossible d'aérer la salle durant la pause déjeuner. Ce sont des conditions déplorables dans une administration moderne comme la nôtre.

Solidaires Finances Publiques 59
Cité Administrative - 9^e étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE
Tél : 03 20 95 63 90



solidairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr
solidairesfinancespubliques59@gmail.com
[Solidairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solidairesfinancespubliques59)